

Procès-verbal du Conseil Municipal de Binic – Etables-sur-Mer 3 février 2021 à la Salle des Loisirs à 18h00

Présents: CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, COLLIN Yannick, MITNIK Laure, ROSNER Paul, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, PENVEN Christine, Adjoints, MEUNIER Myriam, HERISSARD Pierre, BELLEIN-GALLO Dominique, BÉZELY Olivier, LE GUERN François, LENOIR Muriel, ROUSSEAU Gilles, DONNET Alain, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, NAFFRECHOUX Yannick, HONORÉ Laurent, BLANCHARD Annick, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LUTZ Hélène (pouvoir à LE GUERN François), TREUSSARD Jean-Michel (procuration à MEUNIER Myriam), FICHELSON Karen (procuration à ROSNER Paul), WERNER Elisabeth (procuration à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (procuration à HONORÉ Laurent), LARUPT Erwann (procuration à HONORÉ Laurent)

Secrétaire de séance : CHORIN Aurélia

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel DGS - Mairie de Binic-Etables-sur-Mer, GAUDEN Christine, LE BEZVOËT Lionel, Services

Ordre du jour :

- 0-1 Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2020
- 0-2 Délégations du Conseil Municipal au Maire

FINANCES

- 01 Débat d'orientation budgétaire 2021 : budget Commune et budgets annexes
- 02 Emplois associatifs locaux : renouvellement des conventions avec le Conseil Départemental et les associations Pordic Binic football-club et Tennis-club
- 03 Subventions 2021 additif (Chat'Grain et Les Cavaliers du Ponto)

URBANISME

- 04 Cession foncier à COOPALIS Îlot Guillou de Mézillis
- 05 Régularisation de parcelles rue Le Saulnier de Saint-Jouan

INTERCOMMUNALITÉ

- 06 Pacte de gouvernance de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- 07 CLECT rapports SBAA décembre 2020 : approbation
- 08 Commission des marchés (hebdomadaires) : Création et désignation des membres élus
- 09 Adhésion de la Commune à BRUDED

ENFANCE JEUNESSE

10 - Dérogation aux rythmes scolaires

TRAVAUX

- 11 Convention ENEDIS /commune parcelle AL 375
- 12 Travaux pataugeoire
- 13 Effacement de réseaux rue des Fontaines (travaux SDE ENEDIS ORANGE)

14 - Raccordement du lotissement de la Ville Durand : fonds de concours et convention Commune / SBAA)

TOURISME

15 – Demande de classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme

0-3 Information du Maire et des Adjoints

Le Maire signale un problème technique avec la captation vidéo qui ne permet pas de visionner la séance qui sera néanmoins enregistrée.

C'est le dernier conseil qui se déroule dans cette salle, les prochains auront lieu en mairie.

Il mentionne par ailleurs l'ouverture de la mairie principale et de la Maison France Services le 11 janvier dans les nouveaux locaux et il sera proposé aux élus lors de la plénière du 24 février une visite de la mairie.

Le Maire signale la sortie du magazine « Glaz » début mars.

0-1 - Approbation du PV du Conseil du 16 décembre 2020 :

Annick Blanchard formule deux remarques:

- l'une sur le point des subventions point 4 B et notamment l'étonnement de la minorité que l'adjointe aux associations et l'adjoint à la culture votent pour la baisse des subventions aux associations ;
- l'autre porte sur la création de poste EFS, page 1. Elle mentionne que le tableau des effectifs transmis après la séance diffère de celui soumis au Comité Technique ; elle souhaite que l'on redébatte sur la création des postes et que ce point soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance car nous n'avons pas pu faire ce débat correctement. Le Maire propose que cela se fasse en commission du personnel avec un support actualisé.

Le procès-verbal, avec les 2 réserves énoncées, est adopté à l'unanimité.

0-2 - Délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Une convention avec SACPA pour la capture et le transport des animaux sur la voie publique a été signée pour l'année 2021 au prix de 1,166 € par habitant. Le contrat pourra être reconduit tacitement 3 fois.
- Un avenant à la convention de partenariat dans le cadre d'une action d'éducation artistique et culturelle avec les écoles modifie les dates d'intervention qui s'échelonnent jusqu'à cette fin d'année scolaire.
- Un protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre a été signé entre le maire et le procureur de la république permettant au maire de procéder verbalement au rappel de dispositions qui s'imposent à l'auteur d'incivilités notamment.

FINANCES:

01- DOB 2021 : budget Commune et budgets annexes

Yannick Collin rappelle que le DOB est obligatoire, en effet, dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'exécutif doit présenter à son assemblée délibérante, avant l'examen du budget, un rapport d'orientations budgétaires. Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Il mentionne le respect d'un formalisme avec des informations sur la dette, la fiscalité, la gestion prévisionnelle...

Bernard Escande entre en séance.

M.Collin évoque d'abord le contexte national avec les prévisions économiques et l'évolution des déficits publics, les mesures d'urgence destinées aux collectivités locales et liées au contexte sanitaire et le plan de relance du département.

Il mentionne les dispositions de la loi de finances 2021 et la suite de la réforme de la taxe d'habitation.

Il en vient au budget Commune avec la mention à compter de 2021 d'une baisse de la population avec un impact à venir sur la DGF qui pour 2021 reste assez stable. La DSR continue de progresser et les recettes fiscales intègrent la réforme de la taxe d'habitation compensée pour la commune par la récupération de la part départementale de la taxe foncière avec l'application d'un coefficient correcteur pour neutraliser la perte ou le gain par rapport à l'année antérieure.

Il relève, s'agissant de cette réforme, les incertitudes sur les exercices 2022, 2023 et suivants.

L'état de la dette est également repris avec une dette par habitant de 294 € contre 828 € pour la moyenne de la strate. L'épargne brute est également évoquée avec un chiffre de 2020 non définitif et à confirmer avec l'arrêté des comptes de la période.

Il souligne l'importance de maintenir un bon niveau d'épargne pour le financement des investissements de la ville et pour se faire la nécessité de maitriser les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont individualisées par importance et il est fait mention de la bonne année pour les droits de mutations 555 824 €, d'une baisse à venir du fonds de concours de SBAA, du gel tarifaire pour 2021 des services en dehors de la location de salles, de l'exonération sur le 1^{er} semestre des droits de terrasse et la réflexion engagée sur les recettes nouvelles, aires de camping-car, locations ...

En dépenses de fonctionnement, il note l'importance des frais de personnel 56 % des dépenses de la section, le poids aussi des maintenances, l'évolution à venir des frais de personnel + 5% liés à la Maison France Services, la nouvelle mairie avec l'entretien des locaux et à la restauration scolaire de l'école Sainte-Anne.

En investissement, 4 projets ressortent : les vestiaires de football, l'église (charpente,) l'espace France Services Boulevard Legris et la réhabilitation de la salle des loisirs.

S'y ajoutent la voirie, l'effacement des réseaux, les sanitaires, le renouvellement du matériel des services techniques dont la balayeuse et des travaux sur le réseau d'eaux pluviales.

Le financement des investissements s'appuie sur l'excédent de la section, l'affectation du résultat, les amortissements, les recettes propres, les subventions et un emprunt d'équilibre entre 300 000 € et 600 000 €.

Yannick Collin souligne l'importance du patrimoine bâti de la commune avec plus de 27 000 m² de locaux.

Michel Léger, vu l'importance de ce chiffre, s'étonne de l'inscription d'une somme de 350 000 € pour l'achat de foncier.

Yannick Collin précise que la somme est habituelle et concerne principalement la rue des Écoles à Binic.

Mme Machet le confirme en citant la rue des Écoles et le foncier du lotissement du Point du Jour.

Michel Léger interroge sur l'étude services techniques. Le Maire souligne que le local actuel est exigu, le matériel est réparti sur plusieurs sites et qu'une réflexion est en cours avec les services sur la définition des besoins.

Mme Machet, sur le DOB 2021 Commune, pointe une prévision de dépenses de fonctionnement en hausse de 219 000 € avec + 2% au chapitre 011 et 5 % pour les frais de personnel.

Elle attire l'attention sur la nécessité de maitriser les frais de personnel qui représentent dans la projection 61% des dépenses de fonctionnement en 2020, soit un ratio au dessus de la moyenne de la strate (56%).

En ce qui concerne les subventions aux associations, il est évoqué une stabilité mais par rapport à quoi ?

Elle mentionne en investissement le peu de place réservé aux nouveaux projets (Maison France Services...) et souligne l'absence de projets dans le domaine de l'enfance jeunesse, le logement social, le budget participatif et le projet citoyen.

Yannick Collin note que le DOB 2021 contient plus d'informations que la version de l'an passé et s'agissant des frais de personnel, il reprend les ratios des années antérieurs (57,38 % en 2019, 58,11% en 2018 et 60,84 % en 2017).

Si l'on se réfère aux ratios par habitant donnés par la DGFIP, il est de 462 €/habitant contre une moyenne nationale de 536 €/habitant.

Sur les subventions aux associations, Yannick Collin confirme la stabilité en précisant que l'enveloppe 2021 n'intègre que 50% des subventions des structures enfance jeunesse.

Laurent Honoré pointe le chiffre de 172 000 € de subventions votées aux associations et confirme la baisse importante en 2021. Il rappelle le vote en 2020 de 172 570 € et dans le « Cap infos » la somme pour 2021 de 167 135 € soit une baisse de 3.15 % avec une somme de 20 000 € (Estran) qui ne doit pas y figurer soit une baisse de 15%.

Le Maire relève que chacun a pu donner son avis et s'agissant des investissements Yannick Collin précise que la collectivité reprend aussi des restes à réaliser et estime qu'il ne faut pas arrêter ces projets (vestiaires, MFS...).

M. Bertrand mentionne l'impact du projet mairie sur le budget en fonctionnement et précise que le DOB prévoit des investissements qui touchent la vie courante de la collectivité pour les habitants et les agents.

Mme Machet, sur la mairie, relève que c'est un autofinancement réalisé par les anciens élus pour 1.7 M € HT et ce projet était en instance depuis 1997. Elle note le courage des élus de faire un équipement en adéquation avec les besoins et l'amélioration des conditions de travail des agents.

Laurent Honoré, sur le DOB, pointe un manque d'idées et de projets et globalement d'ambition, d'élan et de vision.

Le Maire remarque qu'il est souvent rappelé une vigilance sur les dépenses de fonctionnement et que les projets vont se faire dans la durée et au-delà des budgets, il y a l'engagement d'une équipe.

Paul Rosner note l'abstention de Karen Fichelson qui ne parvient pas à mettre en adéquation les projets du DOB et les enjeux du programme sur les transitions sociales, démocratiques et écologiques. Il précise que pour les mêmes raisons il s'abstient également.

Michel Leger s'étonne pour les budgets annexes de ne pas avoir de tableaux.

Yannick Collin précise que cela viendra avec la présentation des budgets en mars.

François Le Guern souligne le travail de l'équipe d'élus et l'engagement fort des membres.

DOB 2021 Port de plaisance

Yannick Collin signale que 2021 est la dernière année d'exploitation du port de plaisance sous le format actuel. L'exploitation du port sera confiée l'an prochain à la SPL, émanation du Département.

Les tarifs 2021 sont inchangés, les charges de personnel seront en progression de 4% et le budget va prévoir un entretien des pontons.

En investissement, la section reprend les travaux de dragage, marché en cours de 944 000 € et les travaux à l'avant port sur les mouillages pour 30 000 €.

Il note qu'il n'y aura pas d'investissement sans validation du Département et accord sur le financement. Il souligne le souhait de pas majorer le montant de l'emprunt.

En recettes d'investissement, la participation du Département est de 578 300 €, la participation communale de 100 000 € et un emprunt nécessaire à l'équilibre de la sections.

L'emprunt de la porte sera pris en compte par le Département.

DOB 2021 Camping

Baisse des recettes d'exploitation en 2020 avec la COVID, prise en charge des frais supplémentaires d'entretien des locaux.

En recettes, hausse des tarifs de 2%, charges de personnel + 2% et en investissement, un projet de travaux à définir et un contrat de maitrise d'œuvre à prévoir.

Le camping n'a pas de dette.

DOB 2021 Cinéma

Perte des recettes en 2020 avec la fermeture du cinéma du fait du contexte sanitaire.

Marché de prestations de service à relancer. L'actuel marché court une partie de 2021 (un récent ordre de service de suspension de prestation proroge d'autant la durée du contrat initial).

2021 : incertitude liée à la crise sanitaire, dépenses prévues sur 12 mois.

DOB 2021 Lotissements:

2 budgets à ouvrir : l'un pour la vente de terrains des services techniques ; l'autre pour le lotissement du Point du Jour à dénommer.

Yannick Collin signale que l'Espace France Services donnera lieu à la création d'un budget annexe pour individualiser le coût du service et solliciter le cas échéant des participations extérieures.

Pierre Hérissard souhaite que l'on prête attention au social et à ce qui créé du lien, au bien vivre ensemble et à la jeunesse, des attentes sont là.

Yannick remercie les services pour le travail réalisé sur le DOB 2021.

Le DOB 2021 est mis aux voix et adopté par 23 voix pour et 10 abstentions (L Honoré, B Machet, E Larupt, S Querré, P Darche, A Blanchard, M Leger, B Escande, K Fichelson et P Rosner).

02 – Emplois associatif locaux : renouvellement des conventions avec le Conseil Département et les associations Pordic Binic football-club et Tennis-club

Le Département soutient plus de 360 emplois dans près de 260 associations. Il apporte son concours financier à 5 emplois au sein d'associations de Binic-Etables Sur Mer. Le département sollicite le renouvellement de 2 d'entre eux pour la période 2021-2024 :

- Tennis Club d'Etables-Sur-Mer (1 emploi d'animateur sportif),
- Pordic-Binic Football Club (1 emploi d'animateur sportif).

Les projets de renouvellements des contrats relatifs aux associations jeunesse vous seront soumis ultérieurement.

Le renouvellement du soutien du département aux associations est conditionné au maintien, par la commune, de la subvention à l'emploi. Aussi le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de faire connaître sa position au département.

L'aide annuelle apportée par le département demeure limitée à l'aide octroyée par la collectivité locale et est plafonnée à 8 000 € pour un équivalent temps plein.

La convention est conclue pour une durée de 4 années. Elle peut être dénoncée annuellement par chaque cofinanceur public, ou en cas de non-respect des engagements de l'association, en cas de suppression de l'emploi ou cessation d'activité de l'association.

Vu la délibération du 16 décembre 2020 portant attribution des subventions 2021 aux associations ;

Vu l'avis favorable de la commission association en date du 11 janvier 2021;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le principe de la reconduction de son aide financière à ces deux emplois associatifs locaux et à autoriser le Maire à signer les nouvelles conventions de soutien à l'emploi associatif telles que proposées ci-dessous :

Association	Participation annuelle communale 2017-2020	Proposition de participation annuelle communale 2020-2024
Tennis-club d'Etables-Sur-Mer	8 000 €	8 000 €
Pordic-Binic football-club *	4 000 €	4 500 €

^{*} participation de la commune de Pordic de 4 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- la reconduction des conventions avec le Conseil Départemental de son aide financière aux emplois associatifs locaux pour les associations « Pordic Binic football-club » et « Tennis-Club d'Etables-sur-Mer ;
- autorise le Maire à signer les nouvelles conventions

03-Subventions 2021 : Additif (Chat 'grain et les Cavaliers du Ponto) :

Lors du vote des subventions au conseil municipal du 13 décembre 2020, certaines subventions ont demandé une complétude du dossier.

La commission « vie associative » réunie le 11/01/2021 propose l'additif subventions suivant :

Chat 'grain: l'association prend en charge la stérilisation des chats de la commune. En 2020, c'est une centaine de stérilisations qui ont été effectuées à Binic. Par la suite, l'association propose les animaux à l'adoption.

La municipalité propose une subvention de 350 €.

Centre équestre d'Etables-sur-Mer: L'établissement équestre est constitué d'une association dénommée Les Cavaliers de Ponto. Cette association comporte 32 jeunes de la commune de Binic-Etables-sur-Mer. La municipalité propose un accompagnement de 35 € pour chaque jeune de la commune, représentant une subvention de 1 120 €.

Les crédits nécessaires figurent dans l'enveloppe annuelle 2021 votée le 13/12/2020.

Pour info : crédit disponible 6 500 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

URBANISME

04-Cession foncier à COOPALIS : Ilot Guillou de Mézillis

Monsieur le Maire rappelle le projet de la collectivité de réaliser un programme d'habitat situé dans le secteur Ilot Guillou de Mézillis du bourg d'ETABLES-SUR-MER (rue du 8 mai 1945).

Le 15 mars 2011, la Commune d'ETABLES-SUR-MER - devenue depuis Commune de BINIC - ETABLES-SUR-MER - et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) ont signé une convention opérationnelle d'actions foncières afin de formaliser la demande d'intervention de la commune auprès de l'EPF Bretagne, en vue de la réalisation d'un programme d'habitat situé dans le secteur précité. Cette convention a défini, entre autres, les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition de biens et de réalisation des études et/ou travaux, le prix de revente.

Par la suite, l'EPF Bretagne s'est rendu propriétaire de la majeure partie du périmètre de 4 297 m² ainsi conventionné par la maîtrise de la pleine propriété des parcelles cadastrées AM 590, 591, 592, 659 et 658 d'une contenance totale de 2 888 m² ainsi que des deux tiers indivis de la parcelle AM 660 d'une contenance de 41 m².

Le portage financier de l'opération d'acquisition du foncier a été assuré par l'EPF et la commune a procédé au remboursement de l'établissement au terme de l'opération foncière (300 529,86 €).

Fin 2019, une convention d'aménagement a été signée entre la commune et COOPALIS en vue de la réalisation d'une opération de maisons d'habitation sur un terrain constitué des parcelles cadastrées AM 658,659,592,591 et 590 pour une contenance de 2888 m2 situé rue du 8 mai 1945 à Etables-sur-Mer.

Après négociation avec COOPALIS, ce dernier, par courrier du 30/11/2020, a accepté de revoir le prix d'acquisition du foncier à hauteur de 94 000 € contre 60 000 € précédemment.

Le programme de l'opération du bailleur consiste en la réalisation de 5 maisons individuelles (accession à la propriété) et de 3 maisons locatives et une quinzaine de places de stationnement.

M Escande demande pourquoi la Ville achète le foncier 300 000 € et le revend 94 000 €.

M Bertrand rappelle que ce dossier est assez ancien et le caractère social de l'opération explique en partie cette différence. Il relève que la Commune va récupérer des places de parkings et une voirie. Il rappelle que la Commune a eu des difficultés à trouver un bailleur social pour cette opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide la cession de foncier à COOPALIS (parcelles AM 660, 658, 659,590, 591, 592) pour une contenance de 2 929 m2 au prix de 94 000 €.
- autorise le Maire à signer l'acte auprès de l'étude notariale ainsi que toutes pièces se rattachant à cette opération dont celle relatif à la parcelle AM 660 qui doit être partagée entre deux propriétaires distincts.

05-Régularisation de parcelles rue le Saulnier de Saint-Jouan

La parcelle cadastrée 007AM 0373, d'une superficie de 2 m², et la parcelle cadastrée 007 AM 0750, d'une superficie de 14 m², constituent une partie de la voirie de la rue François Le Saulnier de Saint- Jouan, mais appartiennent toujours au propriétaire de la parcelle attenante : 007AM 0751

Il convient de régulariser la situation.

Cette opération entre dans le cadre global de régularisation de plusieurs dossiers de cette nature sur le territoire communal.

Il est proposé d'approuver l'intégration dans le domaine public communal les parcelles 007 AM 0373 et 007 AM 0750, et d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

La cession se fait à titre gratuit.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette intégration et la signature par le Maire de l'acte à intervenir avec l'étude notariale.

INTERCOMMUNALITÉ

06-Pacte de gouvernance Saint-Brieuc Armor Agglomération

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 institue un nouveau rendez-vous obligatoire après les réinstallations des conseils communautaires consistant à débattre de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération est tenu d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Par délibération DB-282-2020 du Conseil d'Agglomération du 17 décembre 2020, le pacte de gouvernance a été adopté.

L'avis des Conseils municipaux dans les communes membres est donc sollicité, qui disposent d'un délai de deux mois à compter de la transmission pour se prononcer.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-2-2;

VU l'avis de la Conférence des Maires en date du 10 décembre 2020

VU la délibération DB-282-2020 du 17 décembre 2020 prenant acte du pacte de gouvernance par Saint Brieuc Armor Agglomération

Paul Rosner note un flou sur le processus décisionnel présenté dans le pacte de gouvernance et il s'interroge : l'Agglomération est-elle à la recherche d'un consensus et selon quelles modalités ? L'information manque ou alors le mode de décision choisi pour le bureau communautaire est-il le vote à la majorité ? Il relève un côté

flou et approximatif ; il note que la loi sur l'engagement et la proximité est un plus sur le plan de la vie démocratique et Saint-Brieuc Armor Agglomération semble n'en retenir qu'une application hasardeuse.

Il souligne par ailleurs l'absence de parité hommes/femmes et, en 2021, il ne se l'explique pas s'agissant d'un problème sociétal et cela traduit le reflet d'une société patriarcale.

Il précise qu'il s'abstiendra ainsi que Karen Fichelson.

Michel Léger partage un peu le même sentiment et étend ce malaise à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il relève manquer d'information et souhaite avec les délégués de la commune à l'EPCI avoir une présentation du rôle de SBAA, ce que cela nous coûte et combien cela nous rapporte. Il précise qu'il s'abstiendra ainsi que sur le point suivant les rapports CLECT et la DAC.

Le Maire précise qu'une plénière y sera consacrée prochainement et évoquera le pacte financier. Il rappelle qu'au dernier conseil a été présenté le rapport d'activités de l'agglomération. Il ajoute qu'en temps que conseiller missionné sur la proximité, il travaille sur les pôles de proximité et de manière à donner plus de visibilité. La plénière est positionnée le 31 mars.

Gilbert Bertrand relève que les habitants n'ont pas été associes au choix de l'EPCI, c'est une grosse agglomération avec des avantages et des inconvénients. Il note que depuis la loi de 2019 on reçoit sur nos boites mails les dossiers de l'agglo (conseil d'agglo). Il espère par ailleurs une loi sur la parité pour ce type d'instance.

Paul Rosner note que rendre lisible le travail de ce type d'instance fait partie de notre mission (commission transparence).

Laurent Honoré, sur la parité, reconnait que c'est insuffisant, la grande majorité de Maires sont des hommes.

Le Maire mentionne que la loi sur l'engagement et la proximité apporte plus de transparence, c'est une étape importante qui doit permettre d'avancer.

La délibération est mise aux voix et adoptée par 17 voix pour, 2 contre (M. LE GUERN et Mme WERNER) et 14 abstentions (Mme MITNIK, M. ROSNER, M. TREUSSARD, Mme PENVEN, Mme MEUNIER, M. HERISSARD, M. BÉZELY, Mme FICHELSON, Mme LENOIR, M. ROUSSEAU, M. NAFFRECHOUX, M. LÉGER, Mme VIDEMENT, M. ESCANDE)

07-Rapports CLECT de Saint-Brieuc Armor Agglomération du 15 décembre 2020 et DAC

La CLECT (la commission locale d'évaluation des charges transférées) de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est réunie le 15 décembre 2020 pour l'adoption de plusieurs rapports qui doivent être validés par le Conseil Municipal dans un délai de 3 mois.

L'objet de la CLECT est de valider les calculs et rapports pour permettre leur imputation sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) conformément au pacte fiscal et financier entre l'EPCI et les communes de l'agglomération.

La Commission d'évaluation locales des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées, comme chaque année. Les rapports correspondants sont présentés en annexe de la présente délibération.

Pacte de confiance et de gouvernance : neutralisation des effets de la fusion intercommunale sur la DGF et le FPIC - année 2020

Le Pacte a prévu que les effets de la fusion intercommunale de 2017 sur la DGF et le FPIC des Communes seraient neutralisés à la hausse comme à la baisse. Ces dispositions étaient prévues pour être appliquées en 2017 et 2018.

En amont de la formalisation d'un nouveau Pacte, il a été proposé de proroger plusieurs dispositions financières du Pacte de 2017 : versement du fonds communautaire de fonctionnement (FCF) et neutralisation précitée. Un travail sur le nouveau du Pacte a été initié en 2020, le débat est en cours à l'agglomération et pourrait être adopté au cours du second semestre 2021.

Une commission plénière du conseil, le moment venu, sera proposée aux élus sur cette évolution.

Ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme (PLU)

La compétence d'élaboration de ces documents a été transférée à l'Agglomération depuis 2017, en application de la loi dite « ALUR » (2014).

La CLECT du 6 novembre 2019 s'est prononcée sur les modalités financières du transfert de la compétence. La CLECT du 15 décembre 2020 a validé la refacturation aux communes des charges relatives aux PLU communaux pour l'année 2019 via les DAC.

Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titres des services communs

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont choisi de mettre en commun plusieurs services permettant notamment, pour certains d'entre eux, d'apporter une expertise et une ingénierie aux communes membres qui le souhaitent.

En vertu des conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'Agglomération, qui refacture à la Ville la part qui lui correspond par une diminution équivalente de sa DAC. Cela concerne les services suivants :

- Aménagement de l'espace public et déplacements,
- Architecture,
- Ressources humaines,
- Commande publique.

La CLECT du 15 décembre 2020 a évalué les charges à refacturer.

Fixation de la réfaction de DAC définitive relative au financement de l'ARIC

Tout élu, quel que soit son statut dans l'assemblée délibérante, ayant droit à une formation adaptée à ses fonctions, les Communes et l'Agglomération ont souscrit une adhésion groupée en juillet dernier à l'Association régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC). Cette adhésion groupée permet de bénéficier d'une cotisation réduite, d'un montant total de 10 000 €. Le montant de cette cotisation, supporté par l'Agglomération, doit être partagé avec les communes : 5 025 € pris en charge par l'Agglomération et 4 975 € remboursés par les Communes. La CLECT du 15 décembre 2020 s'est prononcée sur la refacturation aux communes par une réfaction de la DAC.

Yannick Collin signale que la DAC (dotation d'attribution de compensation) a été mise en place au moment du transfert de la taxe professionnelle aux intercommunalités en compensation. Cette DAC évolue ensuite avec les prises de compétences de l'intercommunalité et ce, chaque année.

L'entrée de la Communauté de Communes dans l'Agglomération en 2017 a eu pour effet de doter la Commune du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale), dotation horizontale alimentée par les EPCI.

La Commune a ainsi bénéficié de ce fonds avec la mise en place du pacte fiscal et financier de l'agglo, le produit de cette dotation est reversé à l'agglo selon un principe édicté par ledit Pacte qui stipule que la fusion des intercommunalités se fait sans gagnant ni perdant.

Le reversement se fait via la DAC. Cette année, la somme perçue du FPIC, 165 000 €, aurait due être restituée à l'agglo, déduction faite de la baisse des dotations liées à la fusion des EPCI.

Ce calcul complexe est réalisé tous les ans par Ressources finances consultants pour le compte de l'agglomération.

Pour l'année 2020, cette différence est de 105 000 €, à contrebalancer avec le montant du FPIC soit un différentiel de 59 935 €.

La DAC est notifiée en début d'année et en fin d'année et Yannick Collin explicite le mode de calcul de la DAC 2020 (135 443 €).

Il indique qu'une somme est retirée tous les ans de la DAC pour le PLU et le PLUI déduction faite de la TVA.

Michel Léger note que l'on reste dans le brouillard et se demande comment voter un tel dispositif, auquel on ne comprend rien et ajoute qu'il votera contre.

Yannick Collin mentionne que l'on dispose d'un décompte précis des dépenses et recettes.

Le Maire précise que c'est la raison pour laquelle, on y consacrera une plénière en mars en demandant aux services de l'agglomération de présenter le dispositif.

Yannick Collin précise que la DAC 2021 va être communiquée prochainement.

Mme Penven demande quel est l'enjeu de ce vote?

Le Maire rappelle qu'au moment de la fusion des intercommunalités, il y a une répartition des flux financiers qui se voulait équitable entre les EPCI avec le principe de ni gagnant ni perdant. La forte disparité des richesses des communautés de communes a donné lieu à un calcul et les bases du pacte ont été fixées à l'époque jusqu' en 2021.

Cette année un nouveau pacte doit être mis en œuvre et explicité lors de la prochaine plénière.

Les Rapports CLECT et le montant DAC définitif 2020 sont mis aux voix et adoptés par 31 voix pour et 2 voix contre (Michel Leger et Bernard Escande).

8-Commission des marchés : création et mise en place

La collectivité propose de remettre en place une commission des marchés composée d'élus et de commerçants sédentaires et non sédentaires.

La commission se prononce sur le règlement intérieur du marché et les demandes d'admission de commerçants ainsi que des dispositions se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des marchés.

Il est proposé de fixer à 7 le nombre de membres élus de la commission des marchés (majorité : 5 membres, minorités : 2 membres).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la commission des marchés comme suit :

- CHAUVIN Paul
- MOBUCHON Nathalie
- MITNIK Laure
- ROSNER Paul
- HÉRISSARD Pierre
- DARCHE Patrice
- ESCANDE Bernard

9-Adhésion de la Commune à BRUDED :

L'association BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable) a été présentée au Conseil Municipal par, Monsieur Servel chargé de développement, lors du dernier conseil municipal de décembre 2020.

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

Conscient de la nécessité d'avoir une approche territoriale et transversale de tous ces enjeux, le réseau a décidé de s'ouvrir aux intercommunalités. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 170 communes et 3 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- Capitaliser les démarches et les réalisations : documents de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au réseau BRUDED et la cotisation annuelle est de 0.20 € par habitant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adhésion de la commune au réseau BRUDED à compter de 2021 et autoriser le Maire à signer les actes correspondants dont le règlement de la dépense.

ENFANCE JEUNESSE

10-Dérogation aux rythmes scolaires :

Mme Meunier signale que par une délibération du 13 février 2018, la Commune de Binic – Etables-sur-Mer a, conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017, décidé de demander à compter de rentrée 2018 une dérogation à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

En effet l'organisation légale repose sur 9 demi-journées, l'organisation dérogatoire sollicitée par la commune sur 8 demi-journées.

Pour la rentrée 2021, la commune doit renouveler sa demande de dérogation auprès du Directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Le dossier doit être déposé avant le 8 mars prochain et l'avis des conseils d'école est sollicité. Ces derniers n'ont fait aucune demande de modification et se réuniront au courant du mois de février pour émettre un avis formel.

Vu l'avis de la commission enfance en date du 21 janvier ;

Il vous est proposé de solliciter le renouvellement de la dérogation pour une organisation des rythmes scolaires des écoles publiques de la commune sur 4 jours (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) sous réserve de l'avis conforme des deux conseils d'école.

Sophie Querré rappelle qu'en 2017, une consultation a été lancée auprès des parents d'élèves et qu'une majorité s'était prononcée pour le retour à une semaine de 4 jours. Elle demande si une consultation ne peut pas être engagée en 2021.

Le Maire note ne pas être opposé sur le principe mais le délai ne le permet pas.

Laurent Honoré évoque un débat intéressant en 2017 et précise qu'il était contre le passage opéré. Il note que 2 choses s'opposent, les professeurs, le monde des parents et l'intérêt des enfants. Il relève que l'on est un des seuls pays au monde à fonctionner sur 4 jours. Quand on se réfère aux chrono biologistes et psychologues ils sont contre cette semaine d'école à 4 jours ; cette organisation convient aux parents, aux enseignants et nettement moins aux enfants. Certes, le dispositif sur 4.5 jours coûte plus cher et mais il va davantage dans l'intérêt de l'enfant et celui de la réussite éducative.

Il votera contre la proposition de dérogation.

Le Maire l'invite à se mobiliser dans un vrai débat avec les arguments développés et relève que l'on aurait pu anticiper la démarche et travailler en amont le sujet.

Gilbert Bertrand précise que la Commune d'Etables-sur-Mer avait mis tout en œuvre pour s'adapter au dispositif des 4.5 jours et en 2017 la décision a été prise ; revenir dessus aujourd'hui est difficile.

La délibération est adoptée par 27 voix pour 3 voix contre (Laurent Honoré, Annick Blanchard, Bernadette Machet) et 3 abstentions (Patrice Darche, Erwan Larupt et Sophie Querré).

TRAVAUX

11-Convention ENEDIS /commune parcelle AL 375:

Des ouvrages électriques ont été implantés sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune. Cette implantation donne lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé. La parcelle cadastrée concernée est la suivante : AL 375 rue de la République.

Le notaire d'ENEDIS demande la signature d'une convention aux frais de l'entreprise et le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à signer l'acte auprès de l'étude des Notaires de la Visitation à Rennes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12-Pataugeoire: phase travaux

La Commune déléguée de Binic possède une pataugeoire située sur le domaine public maritime. L'ouvrage présente de nombreux dommages et devient dangereux. Il a y a donc lieu d'engager une réfection de la pataugeoire (actuellement très fissurée sur le voile périphérique) en lieu et place de l'équipement existant avec les mêmes caractéristiques dimensionnelles et une amélioration du dispositif de vidange. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à un prestataire suite à une délibération du conseil municipal en date du 4 février 2020 (Cabinet CETIA) et il convient d'autoriser le Maire à signer le montant des travaux.

L'estimation des travaux est de 75 000 € et les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au BP 2021 de la commune.

La demande a été présentée en commission travaux le 14 janvier 2021.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les travaux et autorise le Maire à signer les pièces correspondantes dont le règlement de la dépense.

13-Effacement de réseaux rue des Fontaines : travaux SDE/ENEDIS/ORANGE

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'énergie a fait procéder à une étude complémentaire (pas simplement la partie basse de la voie) d'effacement des réseaux et de renouvellement de l'éclairage public rue des Fontaines, rue des écoles... ENEDIS et ORANGE ont fait de même. La délibération du Conseil Municipal en date du 13 mars 2018 nécessite d'être reprise avec des montants de travaux réactualisés du fait d'un périmètre travaux plus conséquent.

L'estimatif de l'étude du SDE est le suivant :

	Devis / Estim	Partie Haute	Partie Basse 1	Partie basse 2	TOTAUX
Eclairage Public	Estim SDE	10 050,00 €	9 900,00 €	16 851,86 €	36 801,86 €
Téléphone GC	Estim SDE	12 900,00 €	3 700,00 €	26 400,00 €	43 000,00 €
ORANGE	Estim PS	5 750,00 €	1 650,00 €	7 000,00 €	14 400,00 €
	(devis ORANGE)				
ENEDIS	Estim ENEDIS	33 338,00 €	Néant	51 617,00 €	84 955,00 €
	TOTAUX	62 038,00 €	15 250,00 €	101 868,86 €	179 156,86 €

La demande a été présentée en commission des travaux le 14 janvier 2021 et la dépense sera inscrite au BP 2021 du budget Commune.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les travaux et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

14-Raccordement du lotissement de la Ville Durand : fonds de concours et convention Commune/SBAA

Une autorisation de lotir (les Villas du Manoir, 9 lots) a été accordée en mai 2020 rue de la Ville Durand et nécessite un renforcement des réseaux eau potable et assainissement collectif sur le réseau de la rue de l'Étang (cette rue est actuellement en ANC (assainissement non collectif)).

Dans le cadre de son étude SBAA propose à la collectivité un conventionnement avec l'application du principe du fonds de concours 50% à charge de la commune pour l'assainissement et 42% au titre de l'eau potable.

Le tableau des travaux et participations financières se présentent ainsi :

Réseaux Humides	MONTANT TOTAL HT	SBAA		COMMUNE	
	Montant € HT	Part SBAA €	Montant € HT	Part Commune €	
Eau Potable (Renforcement) dn110	51 879,17 €	30 089,92 €	30 089,92 €	21 789,25 €	21 789,25 €
Assainissement Création Eu Collectif	75 301,75 €	37 650,88 €	37 650,88 €	37 650,88 €	37 650,88 €
TOTAL	127 180,93 €	67 740,80 €	67 740,80 €	59 440,13 €	59 440,13 €

Saint-Brieuc Armor Agglomération propose à la collectivité un conventionnement et la Commune procédera au versement de sa participation sous la forme d'un versement unique sur la base du coût HT constaté après réception des travaux.

Saint-Brieuc Armor Agglomération adressera à la Commune une demande de versement accompagnée d'un décompte général définitif.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021 de la Commune.

Gilbert Bertrand souhaite que l'on fasse attention à ce type d'opération et que les postes de dépenses soient bien évaluées en amont.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15- Demande de classement de l'office du tourisme en catégorie 1 :

La réforme du classement des offices de tourisme, portée par l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011 fixant les critères de classement des offices de tourisme.

Le classement reste une démarche volontaire.

Les offices de tourisme sont encouragés à se faire classer pour mieux affirmer leur rôle dans les destinations touristiques grâce à l'effet structurant qui peut en résulter au plan local.

Le maire (ou le président du groupement de communes) adresse au préfet le dossier de demande accompagné de la délibération de la collectivité territoriale sollicitant le classement. La délibération est prise sur proposition de l'office de tourisme lequel constitue le dossier de demande de classement.

Ce dernier est prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans au vu des éléments du dossier. Il expire automatiquement si son renouvellement n'est pas demandé.

L'office de tourisme classé devra signaler son classement par un affichage visible destiné à informer la clientèle touristique sur les engagements correspondants à sa catégorie.

Par délibération du 11/07/2017, le CM a sollicité le classement de l'office du tourisme en catégorie 3.

Considérant le dossier monté par l'office du tourisme pour la catégorie 1 est finalisé et conforme à l'objectif recherché.

Considérant qu'il revient au conseil Municipal, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Préfet le classement de l'Office de Tourisme en catégorie I.

Michel Léger se dit satisfait et rappelle que l'on est une station balnéaire.

Le Maire précise qu'après les élections une rencontre a eu lieu avec l'agglo pour demander la prolongation d'un an de la convention d'objectifs de l'OT de manière à pouvoir travailler sur le classement de l'office puis celui de la station.

Laurent Honoré demande quel est l'apport pour la commune et nos obligations liées à ce classement. Par ailleurs, il souhaite connaître la position des nouveaux élus sur le transfert de compétence tourisme, la position actuelle étant médiane entre la compétence communale et celle complètement communautaire.

Laure Mitnik précise que cela a été explicité au comité de direction de l'OT; le renouvellement du classement n'avait pas été entrepris et une réforme récente des textes en la matière simplifie la demande qui ne prend plus en compte que le bureau principal à savoir celui de Binic.

Ce classement est important pour notre station avec ses 5 plages et une saison touristique qui est cruciale et importante pour l'attractivité de notre commune et son activité économique.

Pour ce qui est de la compétence tourisme ce débat aura lieu au sein du comité directeur de l'OT.

Laurent Honoré relève ne pas avoir de réponse sur l'apport et les obligations de classement.

Laure Mitnik indique que le classement en catégorie 1 est nécessaire pour le classement de la station.

Gilbert Bertrand signale que l'OT est bien parti à l'agglomération.

Laurent Honoré répond par la négative en précisant que nous sommes dans une position médiane et non celle d'une fusion avec l'OT de la Baie.

Yannick Collin souligne que l'avantage principal réside dans la dotation touristique et son maintien.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0-3-Informations du Maire et des adjoints.

Calendrier

Lundi 08 février 2021	18h00	Commission extra-municipale – Salle de l'Estran
Vendredi 12 février 2021	matin	CCAS - Salle de l'Estran
Jeudi 18 février 2021	16h00	Commission Culture Patrimoine et Communication
		Mairie principale
Mercredi 24 mars 2021	20h00	Conseil Municipal - Mairie principale
Jeudi 25 mars 2021	17h30	Commission Travaux - CTM

Paul Rosner signale une prochain plénière de la commission extra municipale le 8 février en distanciel, permet de faire le point sur les travaux engagés, les élus sont tous invités.

La séance est levée à 21h15.

Secrétaire de Séance Aurélia CHORIN

BINIC-ETABLES-SUR

Président de séance Paul CHAUVIN